



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Ahidjo (Cameroun)	1
Discours de M. Mungai (Kenya)	4

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. Le **PRESIDENT**: Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, et je l'invite à prendre la parole.

2. **M. AHIDJO (Cameroun)**: Il y a un an, je suis venu, en qualité de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, présenter devant vous [1780^{ème} séance], au nom de cette organisation régionale, le Manifeste sur l'Afrique australe¹, auquel vous avez bien voulu apporter l'appui moral de la plus haute instance internationale. Aujourd'hui, c'est au nom de la République fédérale du Cameroun que j'ai accepté à l'invitation du Secrétaire général — dont j'ai déjà dit toute l'estime que je lui porte —, de m'adresser à nouveau à votre assemblée et de participer ainsi, tout en regrettant de ne pas pouvoir assister aux cérémonies solennelles prévues à cette occasion, à la réflexion collective que rend nécessaire la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

3. Vous me permettrez d'abord, j'en suis sûr, d'adresser mes vives félicitations au Président de votre assemblée pour la confiance qu'il a su mériter de votre part. Cette confiance est sans doute à la fois un hommage à ses éminentes qualités et un hommage à la précieuse contribution de son pays à la vie de notre organisation et de la société internationale en général.

4. Voici 25 ans que l'Organisation des Nations Unies a été créée, à la fin de la deuxième guerre mondiale, c'est-à-dire à l'issue du plus effroyable cataclysme de l'histoire de l'humanité. Cet anniversaire acquiert un caractère particulièrement émouvant du fait qu'à travers lui se profile la silhouette des dizaines de millions d'hommes qui ont sacrifié leur vie pour la victoire des forces de liberté et de progrès sur les forces barbares du nazisme, du militarisme et du racisme qui

menaçaient d'anéantir ce qu'il y a de démocratique et d'humain dans le monde.

5. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour mettre en oeuvre l'idéal qui a suscité leur généreux et courageux sacrifice dans le but de promouvoir un monde meilleur, débarrassé de la violence, de l'injustice et de la misère.

6. Cet idéal a été consacré dans la Charte signée à San Francisco le 26 juin 1945, qui définit ainsi les buts de l'Organisation: maintenir la paix et la sécurité internationales; développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion; être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

7. Célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, c'est en fait se demander si le sacrifice de ces millions d'hommes a été utile, si leurs espoirs, qui demeurent aussi les nôtres, ont été réalisés ou déçus.

8. Lorsque, après un quart de siècle d'existence, on fait le bilan du chemin parcouru et des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies, on en arrive à la conclusion qu'au cours de cette période, où les rapports internationaux ont subi des transformations nombreuses, profondes et souvent tumultueuses, cette Organisation a obtenu toute une série d'importants résultats mais aussi accusé de nombreuses faiblesses.

9. Ce qu'il faut porter à l'actif de l'Organisation des Nations Unies est de plusieurs ordres. Avant de le préciser, disons d'abord que le succès le plus important de notre Organisation me semble consister dans le fait que, en tant qu'organisation d'Etats indépendants et égaux en droits, elle existe toujours et aspire à lutter activement pour résoudre les nombreux problèmes qui confrontent le monde.

10. Dans un monde qui a subi tant de mutations, qui a connu tant de phénomènes allant de la décolonisation à l'apparition des armes nucléaires et à la conquête de l'espace, qui a été en proie aux confrontations idéologiques, à la guerre froide et aux conflits armés, les Nations Unies ont été une instance qui s'est efforcée, au-delà des divisions inévitables, d'être un facteur de conciliation et de stabilité dans les relations internationales et d'exprimer les aspirations communes de l'humanité tout entière quant à l'établissement d'une paix durable, fondée sur l'égalité de droits

¹Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

et le développement de tous les membres de la communauté des nations, indépendamment de leur importance, de leur puissance militaire ou de leur potentiel économique.

11. Enfin, pour achever de préciser ce point, ajoutons que, compte tenu de ce qui précède, l'Organisation des Nations Unies est devenue un élément essentiel des rapports internationaux, au point qu'il serait difficile à l'homme contemporain d'imaginer désormais la vie internationale sans une telle organisation universelle.

12. C'est que l'Organisation a réussi, par sa présence et ses activités, à imposer l'idée d'une communauté internationale institutionnalisée. Elle a été, il faut le dire, aidée en cela par l'évolution même de la société internationale. La communauté mondiale a atteint, en effet, un degré de développement avancé qui se reflète dans l'ampleur et la diversité des relations entre les peuples, dans l'interdépendance et la réciprocité des intérêts, dans les exigences et les besoins objectifs d'une coopération commandée par le progrès technologique et, enfin, dans l'évolution de la conscience internationale, de sorte que son organisation apparaît désormais comme un impératif incontestable.

13. Revenant à l'actif proprement dit de l'Organisation, c'est presque un devoir pour le chef d'un Etat africain précédemment sous tutelle de souligner, à la veille du dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le rôle particulièrement positif que l'Organisation des Nations Unies a joué et continue de jouer en prêtant un soutien permanent et efficace à la lutte de libération des peuples.

14. Des continents entiers se sont ainsi affranchis de la domination coloniale. L'entrée à l'ONU d'un grand nombre de pays nouvellement indépendants en a profondément modifié la structure et la signification et a conduit l'Organisation mondiale à prendre l'initiative d'un vaste programme d'aide aux pays en voie de développement, en vue de la consolidation de leur souveraineté politique et de leur émancipation économique, et à mettre sur pied une véritable stratégie universelle du développement.

15. Cette constatation met en relief un autre aspect positif de l'activité de l'Organisation des Nations Unies: elle a su entretenir le sens de la solidarité humaine et mettre en oeuvre la coopération internationale à travers ses institutions spécialisées, notamment celles qui s'occupent de l'assistance technique, de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'éducation, de la science, de la culture et des communications. L'efficacité de ces institutions est indéniable et leur importance ne réside pas seulement dans l'utilité pratique de leurs activités mais aussi dans le fait que, grâce à elles, les Nations Unies sont présentes dans la vie quotidienne de tous les Etats Membres.

16. Il convient, enfin, de noter le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que parlement mondial. A ce titre, elle a, en se fondant sur la Charte, déployé une législation mondiale d'une grande portée, donnant ainsi naissance à un nouveau droit international: le droit des Nations Unies. On peut, à cet égard, rappeler: la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 (III)], qui érige en norme internationale les droits démocratiques élémentaires de l'individu; les décisions concernant

l'aide économique internationale, qui établissent le principe selon lequel la faim et la misère dans le monde doivent être la préoccupation de toute la communauté internationale; les déclarations sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] et sur l'élimination du racisme dans le monde [résolution 1904 (XVIII)]; la résolution [1803 (XVII)] relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, qui inaugure une nouvelle branche du droit international, celle de l'aspect économique de la souveraineté des peuples; la résolution [1653 (XVI)] sur les armes nucléaires en vertu de laquelle l'utilisation de ces armes est considérée comme un crime contre l'humanité, etc.

17. Ce droit nouveau, d'ores et déjà, jette les bases de la nouvelle société internationale à laquelle aspire notre époque. Tel est, du reste, le rôle éminent du droit: il ne reflète pas seulement les situations acquises; il préfigure aussi l'idéal vers lequel il doit orienter les consciences et plier les relations humaines.

18. A côté de ce solde positif, si je peux m'exprimer ainsi, il existe un solde négatif, non moins important, de l'activité des Nations Unies.

19. Dans ce domaine, le fait le plus navrant est que les Nations Unies — qui, à maints égards, sont un législateur international efficace, une instance où sont arrêtés les principes de la conduite internationale — n'ont pas toujours été à même, pour ne pas dire davantage, d'exercer une influence sensible sur le comportement des Etats Membres lorsque et dans la mesure où celui-ci était en contradiction avec les principes et l'esprit de la Charte, c'est-à-dire avec les intérêts évidents de la communauté internationale.

20. Les Nations Unies ne semblent pas non plus être mieux outillées pour s'opposer efficacement aux phénomènes pourtant unanimement considérés comme les plus désastreux du monde moderne. Il en est ainsi du fossé grandissant qui, malgré les ressources matérielles et scientifiques disponibles, sépare les différentes régions du monde en matière de développement économique, situation à laquelle les actions entreprises dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour le développement ont été loin d'apporter un remède. Nous espérons que la deuxième Décennie contribuera plus efficacement, sinon à combler ce fossé, du moins à en enrayer l'élargissement.

21. Il en est de même aussi de la course aux armements que mènent les pays les plus développés au risque d'anéantir l'humanité et qui absorbe des ressources infiniment plus grandes que celles dont on aurait besoin pour accélérer le progrès des pays en voie de développement.

22. Il en est ainsi enfin des recours à la force dans les relations internationales, des conflits armés, des agressions, des interventions ou des ingérences brutales dans les affaires intérieures d'autres pays que nous constatons dans le monde et qui rendent manifeste l'inefficacité de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui, aux termes de la Charte, est pourtant sa principale responsabilité.

23. Les faiblesses que les Nations Unies ont accusées devant ces phénomènes affectent profondément la foi des

peuples dans l'Organisation mondiale et son avenir. C'est pourquoi se trouve posé, depuis quelques années maintenant, le problème des réformes à apporter au système des Nations Unies.

24. Sans doute un fonctionnement plus judicieux de l'immense appareil des Nations Unies contribuerait-il à améliorer l'efficacité de l'Organisation. Les Nations Unies, en effet, ont étendu souvent avec succès leur activité à de nombreux domaines. Cela a eu pour effet d'accroître la complexité de leurs rouages administratifs, qui, à leur tour, fournissent des quantités plus importantes de matériaux.

25. Il va sans dire qu'une certaine sélection, une orientation plus réaliste et une meilleure coordination de tout le système accroîtraient l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans l'exercice quotidien des nombreuses fonctions qui font désormais partie intégrante de son rôle et de sa place dans les rapports internationaux.

26. Sans doute encore certains organes des Nations Unies gagneraient-ils à subir quelques adaptations de manière à permettre à l'Organisation de mieux refléter les transformations survenues dans la composition et les aspirations de la société internationale.

27. Il serait cependant aberrant de chercher la cause des faiblesses des Nations Unies dans l'inutilité ou l'inactualité des principes inscrits dans la Charte qui, à nos yeux, demeurent toujours pleinement valables, ou dans les lacunes de la structure de l'Organisation. Certaines campagnes menées en faveur de la révision de la Charte n'ont souvent qu'un rapport lointain avec le souci d'assurer l'efficacité et d'accroître l'importance des Nations Unies. Elles laissent apparaître leurs véritables objectifs politiques quand elles en viennent, par exemple, à suggérer le vote pondéré, remettant ainsi en cause le principe de l'égalité souveraine des Etats sans lequel aucune société internationale digne de ce nom ne saurait exister. Ces campagnes, à nos yeux, n'ont qu'un seul intérêt: c'est de démontrer *a contrario* que la société internationale n'est ce qu'elle est aujourd'hui, malgré ses imperfections, que grâce à l'existence des Nations Unies.

28. En vérité, sans nier les faiblesses de notre Organisation, qui sont évidentes, il faut reconnaître qu'on lui fait souvent un bien mauvais procès. Dans l'état actuel du droit et des rapports internationaux, il est difficile de croire, bien que toute institution puisse être améliorée, qu'une simple révision technique et juridique puisse éliminer les causes de son impuissance ou en accroître la force.

29. Il faut reconnaître que l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies est essentiellement due à la force des égoïsmes nationaux, c'est-à-dire au manque de volonté politique dont ses Membres font souvent preuve lorsqu'il s'agit, à l'encontre de leurs intérêts particuliers, d'appliquer les résolutions des Nations Unies et de mettre en oeuvre des mesures appropriées contre ceux qui commettent une agression et violent les droits élémentaires de l'homme ou des peuples.

30. Comment, en effet, comprendre autrement que les minorités racistes de Pretoria et de Salisbury continuent, au mépris des décisions pertinentes des Nations Unies, de prati-

quer la politique de l'*apartheid* et de défier impunément l'opinion internationale? Que l'Afrique du Sud s'obstine à refuser d'appliquer les décisions des Nations Unies sur la Namibie? Que des territoires africains, en ce dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, continuent de subir la domination coloniale du Portugal? Que la paix demeure compromise ou menacée, d'une manière ou d'une autre, dans le monde?

31. Sans la volonté politique, il est clair que rien d'important ne saurait se faire au sein des Nations Unies et que ni la Décennie du désarmement, ni la Décennie du développement, ni nos résolutions sur la décolonisation — quel qu'en soit par ailleurs l'intérêt indéniable — ne sauraient sauver l'Organisation de l'immobilisme qui la menace. Le salut des Nations Unies réside sans aucun doute dans le respect de la Charte de l'Organisation et dans l'observation scrupuleuse par tous les Etats Membres de ses principes fondamentaux, qui continuent d'inspirer le monde et la jeunesse, comme l'a prouvé le congrès mondial de la jeunesse². Cela implique de toute évidence la volonté des grandes puissances d'assumer loyalement les obligations qui leur incombent en qualité de membres permanents du Conseil de sécurité. Mais ce salut réside peut-être davantage encore dans la conscience et la détermination des petits pays du tiers monde qui ont, plus que jamais, besoin d'une communauté internationale organisée pour garantir leur sécurité et leur développement.

32. L'évolution positive que les Nations Unies ont connue, dans les divers domaines, au cours des 25 années écoulées a été en grande partie le résultat de leur action persévérante. Il n'y a pas de doute que l'avenir de l'Organisation dépendra également de sa capacité de formuler et de faire triompher les aspirations et les besoins de la majorité de l'humanité qu'elle représente. Quoi d'étonnant alors que la Conférence des pays non alignés se soit tenue à Lusaka³ à la veille de cette importante session et ait apporté à l'Organisation des Nations Unies son soutien total pour le renforcement de son rôle dans la décolonisation, la défense des droits de l'homme, la paix, la coopération et le progrès des peuples? Dans cette perspective, certaines conditions d'ordre général devront, du reste, être remplies pour une pleine efficacité.

33. Je pense à la complète universalité de l'Organisation des Nations Unies, que l'évolution des choses rend de plus en plus nécessaire. Je pense surtout à la démocratisation générale des travaux de l'ONU et des relations internationales en général. Le chemin qui conduit à ce but passe par une concertation à laquelle tous doivent apporter leur concours actif. Le résultat à obtenir est l'édification de rapports qui permettront à chaque peuple de construire son avenir sans entraves et sans ingérences et de contribuer, selon ses possibilités, à la promotion de la paix et à l'avènement de la civilisation de l'universel, dont les bases matérielles et techniques existent déjà. Il n'y a pas de doute que c'est cette clef qui ouvrira largement la porte au renforcement du rôle des Nations Unies dans le monde, car c'est bien de cette démocratisation qu'il s'agit aujourd'hui. C'est

²Congrès tenu au Siège du 9 au 17 juillet 1970.

³Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

bien elle qui doit être notre principale préoccupation en célébrant ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

34. Le monde qui est le nôtre est un monde toujours plus solidaire, un monde qui met toujours plus clairement en évidence notre communauté de destin. Il nous appartient de prendre conscience de cette solidarité objective et de cette communauté de destin, c'est-à-dire d'acquiescer la conviction profonde et sincère de la fraternité de tous les hommes et la conviction que leur avenir commun dans l'univers ne peut se construire valablement que dans la coopération libre et équitable entre tous les hommes, toutes les nations et tous les peuples.

35. C'est à cela, du reste, que revient le thème fondamental — paix, justice et progrès — que nous avons choisi pour cette session commémorative de l'Organisation et qui est notre vœu profond pour l'avenir du monde. C'est dans notre fidélité à ces principes qui ne font que résumer ceux de la Charte que résident le renforcement des Nations Unies et leur consécration définitive comme instrument principal et irremplaçable d'un avenir meilleur pour toute l'humanité.

36. M. MUNGAI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, au nom de S. E. Mzee Jomo Kenyatta, Président de la République du Kenya, et au nom de ma délégation, j'ai l'agréable devoir de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Assemblée. Nous sommes convaincus que sous votre direction éclairée et compétente, la présente session sera marquée par le succès, la bonne volonté et la mutuelle compréhension.

37. En même temps, je dois rendre un hommage bien mérité à la Présidente sortante, Mme Angie Brooks-Randolph, du Libéria. Elle a conduit les débats de la vingt-quatrième session avec une remarquable distinction. En présence d'avis contradictoires et d'opinions divergentes, elle a agi avec promptitude, précision et décision.

38. Au moment où la communauté mondiale commémore le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, celles-ci comptent à leur actif de nombreuses réalisations.

39. Le rôle des Nations Unies dans le processus de décolonisation représente l'apogée de leur succès. Des peuples autrefois victimes de l'humiliation de la colonisation sont aujourd'hui des nations souveraines, fières de leur souveraineté et de leur dignité, qui jouent un rôle à part entière dans les affaires internationales. Les activités des Nations Unies dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux de l'homme dans le monde entier méritent d'être soulignées. Lorsque la paix internationale et l'ordre mondial ont été menacés, les Nations Unies ont exercé une influence modératrice en faveur de la paix et de la justice. Des guerres meurtrières ont été enravées et des efforts louables ont été entrepris pour que les parties en conflit viennent à la table de conférence. Cela n'a pas toujours permis d'éliminer les différends, mais en de nombreuses occasions, grâce à la diplomatie, à la négociation et à la médiation, les flammes d'un conflit ouvert ont été étouffées. Cela n'est pas négligeable, si l'on considère que la politique de puissance de l'ère nucléaire menace constamment de conduire les adversaires à un affrontement brutal. Grâce à un réseau complet d'institutions spécialisées, des activités importantes ont été

entreprises dans le domaine du développement. Les nouvelles nations du tiers monde en ont beaucoup bénéficié. Ces activités intéressent des domaines aussi importants que l'agriculture, la coopération technique, la santé publique, la planification du développement, l'enseignement, la finance internationale, et toute une gamme d'activités bien trop nombreuses pour les énumérer ici. Le Gouvernement du Kenya est profondément reconnaissant de l'excellent travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement, non seulement au Kenya, mais également dans d'autres pays.

40. Mais, bien que les Nations Unies soient parvenues à de nombreuses réalisations, il reste encore beaucoup à faire. De nombreuses populations sont encore soumises en Afrique à la servitude et à l'oppression. Dans certaines parties du monde, les conflits armés continuent de troubler la paix et le progrès. Les problèmes relatifs à la pauvreté, à l'analphabétisme, à la maladie, hantent toujours la conscience de l'humanité. Le fossé qui sépare les nations industrialisées et les pays en voie de développement s'élargit encore; ce processus est accéléré par des progrès techniques dont ne bénéficient pas les membres moins fortunés de la communauté mondiale. La course aux armements dont le rythme ne ralentit pas, notamment dans les régions où existe un conflit connu, constitue une source de profonde anxiété pour l'humanité tout entière.

41. Je voudrais en premier lieu parler à l'Assemblée des problèmes africains.

42. En Afrique du Sud, la philosophie odieuse de l'*apartheid* continue de s'épanouir. Le sujet africain y est soumis aux formes les plus viles d'oppression et d'indignité. Les droits les plus fondamentaux de l'homme lui sont refusés; l'on intervient délibérément dans sa vie et sa culture traditionnelle, afin de briser son espoir et d'asservir son esprit. Toute voix dissidente est réduite au silence. Tout effort d'autodétermination est impitoyablement réprimé. L'écrasante majorité des Africains est maintenue dans la servitude par la force des armes et les lois de répression. Grâce à des transferts de population impliquant le peuplement à grande échelle, par des étrangers, aux termes du *Group Areas Act*, l'Africain est déraciné de sa terre ancestrale sur laquelle on installe d'autres personnes. Cela entraîne souvent pour l'Africain le désespoir, l'humiliation et d'amères souffrances. Aucune lueur ne semble briller dans la longue nuit d'oppression qui s'est abattue sur ce pays. Le monde entier est témoin de cette tragédie aux dimensions incommensurables. Alors que cette organisation a condamné cette situation dans les termes les plus énergiques, il est regrettable de constater qu'il existe encore un certain nombre d'Etats Membres accordant réconfort et appui à un tel système. Grâce à eux, cet ordre se maintient par une aide économique, par la fourniture d'armes et au moyen d'autres mesures, qui permettent au régime raciste minoritaire de renforcer encore sa puissance.

43. Il est ironique de condamner l'*apartheid* en termes apparemment énergiques, et par des moyens détournés de le renforcer et de le soutenir; il est contradictoire d'appuyer l'autodétermination en Afrique australe et, en même temps, d'armer le régime raciste jusqu'aux dents; il est oiseux de prétendre s'inquiéter du bien-être de la population africaine alors que le régime raciste d'oppression reçoit aide et sou-

tien; on ne peut à la fois aimer et haïr le régime raciste minoritaire. Très bientôt, il faudra choisir entre l'assistance à la liberté ou à l'esclavage; entre l'intérêt économique à court terme ou une entente économique et politique à long terme avec l'Afrique et entre les forces rétrogrades de l'*apartheid* et les forces progressistes de l'harmonie raciale. Il est évident qu'aucun pays ne peut en même temps être l'ami de ces deux forces diamétralement opposées.

44. Le Kenya s'oppose à toute vente d'armes à l'Afrique du Sud, effective ou projetée, par quelque pays du monde que ce soit. Cette attitude a reçu un appui sans réserve au cours de la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abéba⁴, ainsi qu'à la Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est réunie à Lusaka. Il convient de noter que les représentants d'environ la moitié de la population mondiale assistaient à la Conférence de Lusaka. Nous espérons ardemment que l'écrasante majorité des Etats Membres des Nations Unies se prononceront d'une façon positive et non équivoque sur cette question, d'une importance vitale pour l'Afrique et pour le monde entier.

45. Nous nous opposons à la vente d'armes à l'Afrique du Sud, parce que cela constitue une menace à la sécurité, à l'unité et à la souveraineté de l'Afrique. Cela renforcera la mainmise du régime actuel de l'Afrique du Sud sur les Africains sans défense. La vente d'armes conduira à une collusion sans précédent entre les racistes sud-africains, les colonisateurs portugais et les rebelles rhodésiens dirigée contre l'Afrique indépendante. Elle permettra l'étranglement des mouvements africains de libération et déclenchera une conflagration raciale, posant ainsi une grave menace à la sécurité et à la paix internationales. Prise dans sa juste perspective, cette évolution risque d'être plus dangereuse encore que le conflit idéologique qui met aux prises l'Est et l'Ouest.

46. Les pays africains sont en droit de demander contre quelle agression ces armes seront utilisées, contre quels désordres elles seront dirigées.

47. Nous avons la conviction profonde que ces armes ne peuvent servir qu'à la répression des Africains à l'intérieur du pays, qu'elles ne peuvent servir qu'à la réalisation des rêves expansionnistes du régime de Pretoria, — comme on peut déjà s'en rendre compte en Namibie, où l'on recourt aux armes modernes pour obliger la volonté des Africains à capituler devant les racistes de l'Afrique du Sud — et qu'elles ne peuvent être utilisées que pour saboter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Afrique libre.

48. Aucun gouvernement ne peut donner l'assurance vérifiable que les armes fournies aux racistes ne seront pas employées à la répression interne ou à l'agression extérieure contre les Etats souverains d'Afrique. En outre, si l'Afrique du Sud donnait une telle garantie pour l'enfreindre par la suite, les fournisseurs d'armes à l'Afrique du Sud viendraient-ils au secours de la victime de l'agression sud-africaine? Nous n'hésitons pas à dire qu'ils ne se lanceront

dans aucune opération de ce genre pour défendre l'Africain. En effet, s'il en était ainsi, le problème rhodésien aurait été abordé sous un autre angle; s'il en était ainsi, on n'aurait pas permis que la Namibie devienne victime de la convoitise de l'Afrique du Sud.

49. Je tiens aussi à souligner que nous ne croyons pas en la parole du régime de Pretoria. Le défi qu'il lance à l'opinion mondiale, ses violations flagrantes des résolutions des Nations Unies et son mépris institutionnalisé pour les droits de l'homme suffisent à prouver qu'il n'est pas digne d'être le garant soit de la sécurité, soit du bien-être de la population africaine opprimée de l'Afrique australe. Armer l'Afrique du Sud revient à confier la sécurité de l'Afrique à des racistes qui ne respectent aucune norme de conduite internationale civilisée.

50. Il est évident que l'attitude totalement négative de l'Afrique du Sud est une insulte flagrante aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. Elle les a violés impunément; elle a toujours refusé de coopérer avec les Nations Unies, y compris lorsqu'il s'agissait de sa politique envers la Namibie et sa propre population. Elle a rejeté le Manifeste de Lusaka, qui était une tentative en vue d'arriver à un règlement pacifique du problème sud-africain. Ce Manifeste avait l'entier appui de l'Organisation de l'unité africaine et a été dûment soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour ratification. L'Afrique du Sud pour des raisons similaires a été expulsée de nombreux organismes internationaux, y compris le Commonwealth, dont elle faisait partie et auquel appartiennent des pays avec lesquels elle a des liens de parenté. Cela étant, il est temps de repenser sérieusement la question de son appartenance aux Nations Unies.

51. Le Gouvernement du Kenya puise un grand encouragement dans l'attitude de certains pays, comme le Canada, qui ont fait preuve de sagacité, de courage et du sens des réalités en adoptant une position éclairée, analogue à celle des pays africains, sur la question de l'Afrique du Sud. Ils ont gagné ainsi l'admiration spontanée des Africains. D'autres amis de l'Afrique du Sud feraient bien de suivre leur exemple.

52. La situation en Namibie demeure grave. L'Afrique du Sud s'accroche obstinément à ce territoire bien qu'il ait un statut international indéniable. Nous continuerons d'appuyer tous les efforts des Nations Unies en vue de rétablir dans ce territoire le droit à l'autodétermination, par tous les moyens à notre disposition. Nous ne permettrons pas que ce territoire soit victime des ambitions expansionnistes de Pretoria.

53. L'Afrique subit non seulement les racistes de l'Afrique du Sud, mais aussi les fascistes portugais. Ceux-ci entendent perpétuer leur mainmise sur l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau) en invoquant la thèse fictive que ces territoires sont provinces d'outre-mer du Portugal. Ils ont pour politique de détruire les mouvements africains organisés en faisant souffrir et en massacrant des populations africaines innocentes et sans défense. L'assistance généreuse reçue de certains Etats Membres de l'Organisation et d'autres sources a été détournée pour servir à l'extermination des mouvements de libération dans les colonies portugaises. Bien qu'il ait pillé les territoires africains, le Portugal demeure un

⁴Septième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 1er au 3 septembre 1970.

exemple patent d'échec économique dans la métropole. Ma délégation engage vivement les éléments éclairés de l'opinion portugaise à faire pression sur le Gouvernement portugais afin de l'amener à revenir sur la politique coloniale aveugle qu'il pratique actuellement et à préparer la voie au gouvernement de la majorité africaine dans ces territoires africains par des moyens pacifiques.

54. L'administration portugaise, en collaboration avec certains autres pays, met actuellement à exécution le projet de Cabora Bassa, au Mozambique. On dit que ce projet est un ouvrage destiné à fournir énergie et irrigation pour le progrès économique des territoires portugais. En réalité, cette entreprise a pour but de perpétuer la mainmise de la minorité raciste blanche sur ces territoires en ouvrant cette région vaste et fertile au peuplement par les Blancs. L'exploitation des riches ressources minérales alimentera l'économie portugaise en déclin; le travail et la sueur des Africains serviront à enrichir les colonialistes. Il y a là purement et simplement un pillage organisé. L'Afrique du Sud, bien entendu, est dans cette affaire une complice consentante, espérant créer une zone tampon qui lui permettra d'infliger de lourdes pertes aux combattants de la liberté qui se trouvent dans la région. L'amélioration de la navigabilité du Zambèze permettra aux canonnières sud-africaines d'opérer au coeur de l'Afrique. Beaucoup de gouvernements, comprenant les dangereuses conséquences des ambitions portugaises, ont tenu à contraindre leurs sociétés à se retirer de cette entreprise. Nous félicitons ces gouvernements, dont ceux de la Suède et de l'Italie.

55. Cependant, nous sommes profondément troublés de constater que d'autres gouvernements croient pouvoir continuer de faire la sourde oreille aux protestations des Africains. Aucun pays civilisé ne peut se laisser surprendre dans cette humiliante inconséquence qui consiste à appuyer la domination portugaise tout en prétendant se prononcer pour la libre détermination des Africains. Cette politique ne manquera pas de susciter de très vives émotions et une profonde indignation partout en Afrique.

56. Mon gouvernement reste fort inquiet devant les événements au Zimbabwe. La libération du Zimbabwe demeure avant tout la responsabilité du Royaume-Uni. Mais en Afrique, nous n'allons pas nous croiser les bras tandis que le régime illégal de Smith reste au pouvoir. Nous, pays d'Afrique, nous sommes engagés à contribuer à la libération de ce pays par un soutien moral et matériel, aux Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine et par toutes les autres voies qui pourraient s'offrir à nous.

57. A tous les régimes de suprématie, l'Afrique libre et indépendante a offert le Manifeste de Lusaka. C'était là une proposition fort raisonnable de dialogue en vue de résoudre les questions coloniales de manière équitable et sans recourir à la force.

58. Le Manifeste soulignait combien il était inévitable qu'en définitive la majorité africaine représentative vienne au pouvoir, mais par des changements pacifiques. Il défendait les droits fondamentaux de l'homme et la liberté de tous, sans faire aucune discrimination fondée sur la couleur, la race, la croyance ou la religion. Il contenait un appel à l'harmonie entre les races, à la compréhension et à la coopération, moyens indispensables pour rompre l'impasse

actuelle en Afrique du Sud. En étalant au grand jour les injustices et les absurdités de l'*apartheid*, il sollicitait le changement pacifique, non par les armes mais par un retournement sincère des sentiments. Le Manifeste a été rejeté par les régimes racistes minoritaires, ce qui n'a rien de surprenant, car ils ne respectent ni l'ordre international, ni la bonne volonté, ni la paix. Toute autre méthode concevable pour aboutir à une solution pacifique a été mise à l'épreuve et rejetée avec dédain par les racistes. Dans ces circonstances, quelle option avons-nous? Notre option est d'assurer la liberté de nos frères esclaves, par des méthodes pacifiques si nous pouvons, par la force s'il le faut. Cela demeure notre devoir final, sacré et inéluctable. Nous n'aurons de cesse que notre objectif n'ait été atteint. Nous ne reculerons pas devant le danger, ni devant les efforts et les sacrifices. Pour longue que puisse être la lutte, pour durs que puissent être les sacrifices, nous combattons pour la liberté de l'Afrique. Un jour, la justice triomphera de l'oppression, la liberté de la servitude, la dignité humaine de l'humiliation.

59. Après ce rapide tour d'horizon de la situation en Afrique, je voudrais passer aux autres questions qui préoccupent la communauté mondiale.

60. La crise du Moyen-Orient, malgré de nombreuses initiatives de paix, est loin d'être résolue. Le Kenya pense qu'un règlement politique négocié à partir de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 représente la base véritable de la paix dans cette région si longtemps ravagée par une guerre d'usure. Toute solution, pour être durable, doit être fondée sur la justice et le sentiment des réalités.

61. Le Kenya accueille favorablement toute initiative de paix. Le plan Rogers, qui a abouti à un cessez-le-feu limité dans les zones de guerre, a été élaboré sous les auspices des Nations Unies. Je tiens à féliciter Israël, la République arabe unie et la Jordanie pour le courage et l'intelligence politique remarquables dont ils ont fait preuve en acceptant cette proposition, de même que les Etats-Unis et l'Union soviétique pour l'avoir appuyée.

62. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles se heurte la mission Gunnar Jarring, nous espérons sincèrement qu'elle sera, comme elle le mérite tant, couronnée de succès. Aucune puissance n'a avantage à faire durer une situation d'affrontement armé qui a déjà entraîné des pertes tragiques de vies et de biens. Aucune partie n'a intérêt à ce que le canal de Suez reste fermé au commerce et à la navigation internationaux. Pour la cause de la paix et de la sécurité mondiales, il est indispensable que cette région revienne à la normale.

63. Pour ce qui est de la crise au Viet-Nam, mon gouvernement estime qu'un règlement politiquement négocié conformément aux dispositions des Accords de Genève de 1954 est possible. Le peuple du Viet-Nam dans son ensemble, exerçant son libre consentement, devrait être maître de sa propre destinée. Toute forme d'intervention extérieure, quelle qu'en soit la provenance, ne peut que compliquer une situation déjà précaire. Le Gouvernement du Kenya est très encouragé par le retrait des troupes des Etats-Unis du Viet-Nam et espère que les entretiens qui se poursuivent à Paris seront bientôt couronnés d'un plein succès.

64. Il y a d'autres questions internationales d'ordre général sur lesquelles je voudrais exposer le point de vue de mon gouvernement.

65. En ce qui concerne le désarmement et le contrôle des armes, l'adoption de mesures concrètes s'impose, afin de réaliser l'objectif du désarmement général et complet grâce à un accord international assorti d'un contrôle international nettement établi. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963⁵ et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*] sont des jalons importants dans la voie qui doit mener en définitive au désarmement. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques, de même que les mesures récemment concertées en vue de réduire la tension en Europe, indiquent que le monde s'efforce d'avancer dans cette voie souhaitable. Le Kenya accueille favorablement les initiatives prises dans le but de créer des zones dénucléarisées dans les différents continents et souhaiterait que l'Afrique et les régions océaniques qui l'entourent soient proclamées zone dénucléarisée.

66. En ce qui concerne le lit des mers et des océans, il est important d'adopter des principes juridiques pour régir les activités entreprises au fond des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Il est également indispensable qu'un mécanisme international soit mis au point pour administrer ces activités. En principe, le Kenya appuie fermement l'idée selon laquelle le lit des mers situé au-delà des limites de la juridiction nationale ne peut faire l'objet d'appropriation nationale et qu'il est le "patrimoine commun de l'humanité". Il est important que le lit des mers soit réservé exclusivement à des fins pacifiques, et que ses vastes ressources soient utilisées dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

67. Le Gouvernement kényen est en faveur d'une conférence générale, qui traitera dès que possible tous les aspects du droit de la mer, y compris le régime international du lit des mers.

68. Mon gouvernement appuie aussi les mesures tendant à renforcer les Nations Unies en tant qu'institution de paix, de progrès et de compréhension internationale. C'est pourquoi nous sommes partisans d'une révision de la Charte. Le recours au veto a considérablement affaibli, aux heures de crise, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Celles-ci ont été paralysées par l'inaction lorsque les grandes puissances cherchaient à faire passer leurs propres intérêts avant ceux de la paix et de la sécurité. Le bon fonctionnement des Nations Unies a été mis en péril par certains Membres qui menaçaient d'acculer l'Organisation à la faillite en refusant de verser leurs contributions. Le développement économique et les activités de coopération technique de l'ONU et de ses institutions spécialisées devraient être examinés plus en détail afin d'en augmenter la portée et l'efficacité grâce à une coordination d'ensemble.

⁵Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

69. L'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest et les ambitions politiques de certaines puissances ont parfois constitué une menace à la souveraineté de petits Etats. L'intervention dans les affaires des petits Etats a entraîné la violation de leur intégrité territoriale. Ces faits sont le déni direct des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Si ces tendances ne sont pas enrayerées d'urgence, la paix et l'ordre internationaux seront profondément troublés.

70. Pour ce qui est des questions économiques, je me bornerai à parler très brièvement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Une stratégie internationale du développement [*A/7982 et Corr. 1*] a été laborieusement négociée. Elle ne vise pas seulement les questions économiques classiques du commerce et de l'assistance, mais aussi le développement social. Cette conception d'ensemble est bien accueillie par mon gouvernement.

71. Bien qu'il y ait eu des difficultés à dégager un consensus sur les termes du projet de stratégie, il faut espérer qu'un esprit de conciliation s'affirmera pendant la session anniversaire et qu'un accord complet pourra être réalisé sur les questions en litige.

72. Il importe particulièrement que les objectifs de la stratégie soient formulés sans équivoque, que les mesures de politique soient bien définies, et que soit mis au point un mécanisme efficace de révision et d'évaluation.

73. Il est tout aussi important que le courant des ressources dirigées vers les nations naissantes augmente; que la participation des pays en voie de développement au commerce mondial s'accroisse progressivement, avec des prix équitables et stabilisés pour leurs produits de base; que l'accès des marchés soit garanti à leurs importations dans les pays développés; que les techniques modernes soient transférées aux pays en voie de développement; que les conditions de l'échange et celles de l'assistance tant bilatérale que multilatérale soient plus favorables.

74. De plus, mon gouvernement préconise fortement qu'une stratégie du développement soit immédiatement mise en train de manière à coïncider avec cette session anniversaire.

75. En conclusion, je voudrais inciter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à devenir des frères d'armes pour défendre la paix, le progrès, la justice et l'entente, plutôt que de rivaliser de puissance pour saboter l'oeuvre des Nations Unies.

76. Au moment où l'ONU va entamer un nouveau quart de siècle de travail éprouvant, nous devons lui donner un regain de vitalité en l'assurant d'un appui concret et constant et en montrant ce que nous sommes capables de faire pour elle et pour l'humanité.

77. Le PRESIDENT: Avant de lever la séance, je prierai instamment les représentants qui désirent participer à la

discussion générale de bien vouloir s'inscrire auprès du Secrétariat le plus tôt possible. Etant donné que la fin de la discussion générale est prévue pour le vendredi 2 octobre, je proposerai que la liste des orateurs pour la discussion générale soit close le jeudi 24 septembre à 17 heures.

78. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 40.

52